



Arcis sur Aube

COMMUNE D'ARCIS-SUR-AUBE
1 place des Héros
10700 ARCIS-SUR-AUBE



**ARRÊTÉ n° 2022/119
PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE de l'ANNEE 2023**

Le Maire d'Arcis Sur Aube,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 30 mars 2021 après avis du Comité Technique du 18 février 2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRETE

Article 1 :

Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal l'agent dont le nom suit :

Monsieur Didier CHAUDEY

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Arcis-sur-Aube, le 19 décembre 2022
Le Maire,

Charles HITTLER